

L'économie sociale aujourd'hui et demain !

A l'heure où le cycle des crises économiques s'accélère, le modèle de l'économie sociale montre sa pertinence dès lors que ses acteurs respectent les valeurs qui la régissent.

Les difficultés révélées par la financiarisation de l'économie de marché confortent cette idée d'une autre approche économique où l'Homme est plus important que le capital.

Pour cela, l'économie sociale doit

être entendue.

Il faut, par conséquent, qu'elle soit fédérée, représentative pour être reconnue, et se donne les moyens pour réaliser son projet.

Le CNCRES a, pour sa part, élaboré un plan stratégique à 5 ans.

Nous vous proposons, à travers ce document, de vous donner l'essentiel de la réflexion du CNCRES.

LE PROJET STRATEGIQUE DU CNCRES 2010-2015

Depuis la fin des années 70, les groupements de l'économie sociale se structurent et s'organisent entre eux pour être en phase avec les évolutions de la société dans laquelle ils s'inscrivent.

En se rassemblant au niveau national, les CRES(S) ont constitué le CNCRES pour :

1. Consolider la représentation, au niveau national, des CRES(S),
2. Contribuer à la structuration de l'Economie Sociale et Solidaire,
3. Soutenir la structuration des CRES(S) et la mutualisation inter CRES(S),
4. Connaître, faire connaître et reconnaître l'ESS en région,
5. Favoriser le développement de l'action au service de l'innovation sociale.

Le CNCRES représente les CRES(S) au sein des instances nationales de l'ESS ou auprès des pouvoirs publics.

Le CNCRES est une structure de concertation, de coordination, qui applique le principe de subsidiarité et se nourrit des réalités de terrain.

Les CRES(S) aujourd'hui rassemblées ont l'ambition, pour demain, de partager encore plus leurs expériences et acquis. Pour ce faire, elles ont élaboré un plan à 5 ans du CNCRES à partir de **2 objectifs généraux** :

Affirmer la place du CNCRES :

- Au plan institutionnel :
 - ◆ au sein de l'ESS : rôle d'interface nationale des CRES(S),
 - ◆ auprès des pouvoirs publics.
- A l'égard des CRES(S) : aide à la structuration, centre de ressources et d'aide au développement, lieu d'échanges et de diffusion d'information.

Assurer l'unicité des CRES(S)

- développer une parole politique commune : lieu de débat, de construction de la parole,
- construire une approche commune à toutes les CRES(S) dans le cadre du mouvement ascendant des CRES(S),
- mettre en œuvre une stratégie commune au niveau du CNCRES.

Historique et analyse

Les CRES(S) existent en fait, sous d'autres formes, depuis plus de trente ans.

A l'origine, dans les années 70, existaient des groupements régionaux de la coopération qui se sont ouverts au mouvement mutualiste en devenant des groupements régionaux de la coopération et de la mutualité (GRCM), puis au mouvement associatif en devenant alors des groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA). La transformation en CRES(S) date pour sa part de 1993 pour les premières d'entre elles.

Les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire revendiquent aujourd'hui une identité commune" (**extrait de la charte de l'économie sociale établie en 1980** : « Ils ont la volonté dans leur action quotidienne de favoriser la conciliation harmonieuse de la rigueur économique et de l'audace sociale. Pour ce faire, les organismes coopératifs, mutualistes et associatifs rassemblent les hommes responsables et s'efforcent d'introduire ainsi un nouveau type de rapports dans les relations humaines, fondé sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité. »)

En 2009, les 26 régions sont dotées d'une CRES(S). L'évolution institutionnelle nationale, dans un contexte européen en mutation, conduit celles-ci à prendre en compte ces dimensions et à s'affirmer dans un contexte économique et social élargi.

L'ouverture à l'Europe est l'occasion, dans tous les territoires, de mener des actions concertées vers d'autres régions européennes, sur des problématiques communes tenant à l'ESS.

Aujourd'hui s'ajoute, dans une situation de crise économique révélatrice d'une crise sociale plus profonde, l'obligation pour chaque composante de l'ESS de redéfinir les axes de son développement.

Après une évaluation de la politique du CNCRES depuis 2004, ce dernier a souhaité se doter d'un projet stratégique à 5 ans s'appuyant sur l'analyse de l'existant :

- la révision du périmètre de l'ESS
- l'évolution des familles composant l'ESS
- les orientations des différents pouvoirs politiques
- le positionnement de certains organismes créés par l'Etat ou les Conseils Régionaux
- la volonté de l'Etat à maintenir une véritable représentation de l'ESS
- la capacité de tous les acteurs à avoir une réelle représentation nationale

Ce projet stratégique s'inscrit dans le cadre de la structuration nationale de l'ESS, en particulier en complémentarité du travail entrepris par le CEGES, instance représentative des têtes de réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire en France et en Europe.

Le projet du CNCRES peut vous être transmis sur simple demande au siège du CNCRES ou consulté sur le site : www.cncres.org

Conseil National des Chambres Régionales
de l'Economie Sociale (CNCRES)

Contact : cncres@orange.fr

Tél : 01.40.43.33.87

3 axes transversaux

CNCRES et territoires

L'ESS et l'économie du pays : l'économie sociale et solidaire est partie prenante de l'économie du pays. Elle en est une des composantes et doit, à ce titre, être reconnue comme porteuse d'emploi et de développement économique.

Le CNCRES est la représentation nationale des CRES(S) et, pour cela, il doit se donner les moyens de servir leur projet politique :

- ⇒ **Fédérer** : construction de l'unicité des CRES(S) par un projet commun et une parole politique commune,
- ⇒ **Représenter et défendre** : développement du sentiment d'appartenance à l'ESS des têtes de réseaux et de tous les acteurs,
- ⇒ **Outiller et soutenir** : mutualisation des pratiques des CRES(S) pour développer des actions nouvelles dans chaque CRES(S) (politiques, techniques et gestionnaires).

CNCRES et acteurs nationaux de l'ESS

Les jeux d'acteurs au sein de l'ESS (en prenant en compte le périmètre de l'ESS) : les CRES(S) et le CNCRES sont la représentation « territoriale » de l'ESS. A ce titre, il convient de tenir compte de l'évolution de l'ESS, de la place des différentes familles et des représentations des secteurs.

Malgré la décentralisation et la déconcentration, il apparaît de plus en plus que, dans le contexte actuel, les pouvoirs publics locaux construisent leurs politiques territoriales dans une concertation au plan national. Cela doit conduire le CNCRES à être un interlocuteur des représentations nationales des pouvoirs publics pour aider les CRES(S) dans l'élaboration de leurs actions régionales :

- ⇒ **Fédérer** : promotion, au plan national, du fonctionnement transversal de l'ESS existant dans les CRES(S),
- ⇒ **Représenter et défendre** : expérimentations nationales autour de thématiques communes à plusieurs CRES(S),
- ⇒ **Outiller et soutenir** : mobilisation des processus d'actions, de capitalisation des expériences pour essaimer dans l'ensemble des CRES(S).

CNCRES et administrations publiques, politiques

L'impact des politiques d'Etat et des collectivités locales : si l'ESS touche à tous les secteurs de l'économie, elle est souvent un lieu d'élaboration de réponses face aux politiques territoriales de développement économique. De ce fait, les CRES(S) sont des partenaires incontournables de l'Etat et des collectivités locales et territoriales.

Le CNCRES a un rôle politique à jouer et doit se donner les moyens permettant aux CRES(S) de mettre en œuvre des dispositifs, missions ou actions structurant(e)s pour servir leur projet politique, en particulier dans le cadre de la reconnaissance de leur action dans les territoires :

- ⇒ **Fédérer** : développement des relations avec les représentations nationales des collectivités territoriales,
- ⇒ **Représenter et défendre** : développement d'une nouvelle stratégie avec les services de l'Etat afin de mieux faire reconnaître l'ESS dans les territoires,
- ⇒ **Outiller et soutenir** : veille concernant les actions et programmes à mener au plan régional et inter régional et pour les appels d'offre des projets européens.

4 objectifs opérationnels

Puisque le CNCRES est la représentation nationale des CRES(S), il doit affirmer sa place institutionnelle dans le paysage national de l'ESS pour lequel il constitue l'interface nationale des CRES(S). Ses axes de développement devront rendre le CNCRES incontournable dans une politique d'accroissement de l'influence de l'ESS dans le contexte économique et social français.

Trois niveaux sont donc à développer :

- La représentation stratégique

- le positionnement politique du CNCRES par rapport à tous ses partenaires ou structures d'appartenance (ex. du CEGES) et par rapport aux CRES(S),
- les relations partenariales existantes et à développer,
- les structures adhérentes des CRES(S) : représentation des structures nationales, structures locales, économie solidaire, ...

- La dimension politique

- la responsabilité et la déclinaison de l'approche spécifique de l'ESS à chaque niveau (européen, national, régional, local, ...) : la dimension de "l'entreprendre autrement",
- le fait fédératif dans les CRES(S),
- La construction d'une démarche et d'un discours commun à toutes les CRES(S) et au CNCRES (discours commun sur le fond et discours commun conjoncturel),
- la place des syndicats employeurs au sein des CRES(S) (notamment après qu'ils auront constitué des délégations dans les régions),

- Les choix prospectifs

- obtenir la reconnaissance d'intérêt général pour l'ensemble des CRES(S),
- la nécessaire reconnaissance des missions de type consulaire et de leur financement pérenne.

Missions de service public des CRES(S)

Cet axe doit rester prégnant dans le développement stratégique du CNCRES et guider les actions des CRES(S). Le CNCRES ne revendique pas que les CRES(S) soient reconnues comme chambres à statut consulaire, mais CNCRES et CRES(S) construisent leurs politiques de développement autour de missions de service public de type consulaire.

Fonction employeur des CRES(S)

En leur qualité d'employeurs, les CRES(S) doivent, dans les 5 ans à venir, mettre en place des dispositifs de gestion communs de la fonction employeur.

Europe

Le CNCRES doit être force de proposition du réseau des CRES(S) et «caisse de résonance» des préoccupations et actions pragmatiques et opérationnelles des acteurs territoriaux de l'ESS par rapport aux réseaux nationaux, aux représentations politiques et administratives européennes.

Développement des activités des CRES(S)

Le CNCRES, dans une logique ascendante, doit répondre rapidement aux questions touchant à la cohérence du réseau des CRES(S). En effet, les pratiques constatées montrent que, même s'il est essentiel que les CRES(S) soient en prise directe avec leur territoire d'intervention, il est tout autant essentiel qu'elles aient une base d'organisation permettant de porter un projet commun afin de :

- donner plus de lisibilité à leurs interlocuteurs institutionnels traduisant l'unicité de l'ESS dans les différentes régions,
- tenir un discours commun et sans ambiguïté.